

---

**COMMUNE DE BLENNES**

---

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE EXTRAORDINAIRE du 30 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize et le trente septembre, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. DALICIEUX Pascal, Maire

**Etaient présents** : MM. DALICIEUX – SOLAZZO – YONNET– SANCHEZ - BARDIN  
Mmes MORTREUIL - LAGE NUNES – PRISE - VANACORE

**Etaient représentés** : Sylvie LABBE (pouvoir à Céline LAGE NUNES - Sandra DESSOUT (pouvoir à Stéphanie PRISE) - Michel PLANCKE (pouvoir à Pascal DALICIEUX)

**Etait absente** : Fatiha LAKEBIR

**Secrétaire de séance** : Arnaud SOLAZZO

---

**1. Marché de maintenance de l'éclairage public 2016-2017 – Convention financière**

Afin de réduire les coûts, il convient de mutualiser les prestations relatives à l'entretien des réseaux d'éclairage public,

**Considérant** l'expérience acquise en ce domaine par le S.D.E.S.M,  
Le Conseil Municipal,

**Demande** au S.D.E.S.M. d'assurer l'entretien de l'éclairage public communal :

**Approuve** les termes de la convention financière décrivant cette procédure annexée à la présente délibération et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**2. Personnel communal : création d'un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide** par 13 voix POUR, la création d'un poste de rédacteur territorial principal 1<sup>ère</sup> classe à temps complet avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La création de ce poste, est devenue nécessaire afin de répondre à l'accroissement des tâches qui incombent à l'administration municipale.

**3. Transfert à la CC du Bocage-Gâtinais du fonds de soutien au développement des activités périscolaires**

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, **d'AUTORISER** le Comptable de la collectivité à **encaisser** les sommes reçues au titre du fonds d'amorçage pour la nouvelle organisation des rythmes scolaires et à les **reverser** à la Communauté de Communes du Bocage-Gâtinais, Etablissement Public de Coopération Intercommunal auquel la compétence en matière de dépenses relatives à l'organisation des activités périscolaires a été transférée.

**4. Création d'un syndicat scolaire regroupant les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine et Diant - statuts**

**Considérant** que la CC du « Bocage Gâtinais » sera dissoute au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale et qu'à cette même date, les compétences précitées seront restituées aux communes membres, qui devront les exercer en propre ;

**Considérant** qu'il est de l'intérêt des communes de Blennes, Chevry-en-Sereine et Diant, de s'associer au sein du syndicat scolaire de communes de Blennes, Chevry-en-Sereine et Diant afin d'assurer le service public de proximité des écoles,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 13 Voix pour,

**Adopte** les dispositions ci-après :

- Les communes de Blennes, Chevry-en-Sereine et Diant, s'associent dans le cadre d'un syndicat intercommunal
- Le syndicat de communes de Blennes, Chevry-en-Sereine et Diant, prendra la dénomination de « **RPI Blennes -Chevry en Sereine - Diant** » et son siège social sera fixé à : Mairie de Blennes -BLENNES.
- Le Syndicat est compétent pour

**LA CONSTRUCTION, L'ENTRETIEN ET LE FONCTIONNEMENT DES EQUIPEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT PRELELEMENTAIRE ET ELEMENTAIRE :**

- l'organisation et la gestion des transports scolaires de l'enseignement maternel et élémentaire,
- la gestion des garderies, activités périscolaires et études surveillées,
- la gestion des cantines de l'enseignement maternel et élémentaire.

**Demande** à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne de prendre l'arrêté portant création du Syndicat intercommunal scolaire de Blennes, Chevry-en-Sereine et Diant,

#### **4. Contrat d'assurance communal**

Une étude comparative a été menée auprès de plusieurs compagnies d'assurance.

La compagnie ALLIANZ propose à la commune de reprendre l'ensemble de ses polices actuellement contractées (dommages aux biens et responsabilité civile – automobiles - protection juridique) auprès de la compagnie GENERALI pour une cotisation annuelle inférieure de 67 %, à couverture à minima identique. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à dénoncer le contrat GENERALI et à signer le nouveau contrat ALLIANZ avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017

#### **5. Recensement 2017**

En 2017, le recensement se déroulera du 19 janvier au 18 février, sous le contrôle de l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE).

La nouveauté par rapport au dernier recensement de 2012 est la possibilité de se faire recenser en ligne ce qui permet un gain de temps, une simplification du remplissage et une confidentialité garantie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **Fixe** à 2 maximum le nombre d'agents recenseurs nécessaires
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder à leur recrutement et de les nommer par arrêté.

#### **6. Rapport des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**

Vu la délibération n° 2014-3/1 du Conseil Municipal en date du 11 avril 2014 donnant délégation à Monsieur le Maire ;

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du compte rendu des décisions prises au cours de la période du 15 avril 2016 au 30 septembre 2016 :

Décision du 24 juin 2016

Objet : NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriété de M. DOUCET Jean-François

Sise 1 chemin du Coudray - hameau des Sorins

Cadastrée Section D n° 849-850-851

Décision du 19 juillet 2016

Objet : NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriété de M. DOUCET Jean-François

Sise rue du Cheval Blanc – hameau de Launoy

Cadastrée Section C n° 156-157-1213

Décision du 1<sup>er</sup> septembre 2016

Objet : NON EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Propriété de M. & Mme LE BRAZIDEC

Sise 53 rue Sainte Geneviève - hameau de Villoseau

Cadastrée Section D n° 1403-1019

#### **7. Questions diverses**

##### ➤ **Communauté de Communes**

Le 1<sup>er</sup> Janvier 2017 la Communauté de Communes des Deux Fleuves s'appellera **Communauté de Communes du Pays de Montereau** et sera constituée de 21 communes dont les sept communes issues de l'actuelle Communauté de Communes du Bocage-Gâtinais (Noisy-Rudignon, Montmachoux, Thoury-Ferrottes, Diant, Voulx, **Blennes** et Chevry-en-Sereine). Une réunion publique de présentation et d'information est organisée **le mercredi 16 novembre à 20 h dans la salle des fêtes de Blennes** à laquelle Monsieur ALBOUY, Président de l'Intercommunalité participera.

Sans attendre le 1<sup>er</sup> janvier, les élus de ces 7 nouvelles communes sont d'ores et déjà associés aux travaux des différentes commissions de la Communauté de Communes. Monsieur le Maire et ses adjoints ont déjà assisté aux commissions finances, voirie, mutualisation, développement territorial. Des délégués seront prochainement désignés au sein du conseil municipal.

##### ➤ **Cabine téléphonique**

La société ORANGE n'ayant plus obligation de service public, celle-ci a décidé de démonter la cabine téléphonique qui se trouve sur la place de la Mairie. Compte tenu que Blennes se trouve en zone blanche en

matière de téléphonie mobile, Monsieur le Maire s'est opposé à cette dépose en attendant de trouver une solution qui assure le maintien du service en cas d'urgence.

➤ Château d'eau de Villoseau

La Société NOMOTECH qui est en charge de la maintenance des équipements télécoms situés sur le château d'eau de Villoseau, a fait parvenir à la commune une liste de non conformités en terme de sécurité d'accès au dôme auxquelles il est urgent d'apporter des corrections (sortie d'échelle dangereuse car pas de portillon anti-chute, échelle de traversée de cuve attaquée par la rouille, trappe d'accès au dôme présentant un risque pour les intervenants). Rendez vous a été demandé pour obtenir des devis et procéder aux réparations.

➤ **L'abri-bus du Bouloy** appartenant au Conseil Départemental qui devait être démonté avant les vacances, le sera prochainement par leurs services.

➤ Inondations

La dotation de solidarité en faveur des collectivités touchées par les inondations du mois de juin n'a pas encore été notifiée à la commune. Les travaux de remise en état de la voirie détériorée ne peuvent donc pas débuter.

➤ Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Suite à notre demande du 16 Juin 2016, une subvention de 11 298.00 € est accordée à la Commune pour procéder à des aménagements sur l'ensemble de son territoire (soit 80 % du montant HT des travaux).

➤ Voirie

La réfection de la RD219bis (Voulx-Vallery) a été réalisée avec un an d'avance par les services de l'Agence Routière Départementale de Moret-Veneux. Le marquage au sol et la repose des dispositifs ralentisseurs de Launoy seront faits prochainement.

➤ Végétation débordante

Les mises en demeure adressées à certains propriétaires n'ayant pas été suivies d'effet, les agents communaux sont intervenus dernièrement pour élaguer des végétations qui empiétaient sur le domaine public pour des raisons de sécurité. Ces travaux ont été facturés aux propriétaires des parcelles concernées, le Trésor Public se chargera du recouvrement en cas de non paiement.

➤ La **déchèterie de Voulx** sera fermée au public le lundi 17 octobre (matin) pour cause d'inauguration suite aux travaux d'agrandissement et de mise aux normes.

➤ Le **repas de Noël des personnes âgées** aura lieu le samedi 10 décembre dans la salle des fêtes.

➤ Le **spectacle pour les enfants** est programmé le mercredi 14 décembre dans la salle des fêtes.

➤ parcelles communales de Launoy C-354 et 355

Suite au départ de Monsieur DOUCET, la convention qui avait été signée le 26 juin 2015 pour la mise à disposition gratuite de ces parcelles, est transférée au propriétaire des chevaux sous réserve de présentation d'une attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité.

➤ Monsieur le Maire fait part des remerciements de Monsieur VENTROUX très touché des marques de sympathie du Conseil Municipal lors du décès de son épouse.

➤ Claire MORTREUIL souhaite que soit anticipé le recrutement de la personne qui participera au fonctionnement de la bibliothèque-médiathèque (emprunts de livres, ouverture au public, etc...) afin de l'intégrer dès maintenant au calendrier de formation dispensée par la médiathèque départementale

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le secrétaire de séance

Le Maire,